

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BOURSEUL
DU 28 SEPTEMBRE 2017**

L'an deux mil dix-sept le vingt-huit septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Philippe DAULY, Maire.

M. Hervé JOSSELIN, Mme Madeleine ABBE, M. Marcel RAFFRAY, Adjoint.

Mme Raymonde BENOUFFA, M. Jean-Baptiste CORDON, M Franck JOSSET, M. Jean-René JOUFFE, M Michel LEFEUVRE, M Michel OLERON, Mme Danielle ROUSSIN, Mme Stéphanie SOULABAILLE, Mme Solenne ZUNDEL, Conseillers Municipaux.

ETAIENT ABSENTS : Mme Sylvie LABBE, Mme Anne-Claude MORIN.

Secrétaire de séance : M. Jean-René JOUFFE

Délibération 1 ACHAT DE TABLES POUR LA SALLE
« ANDRE HENON »

Le Conseil Municipal se rend dans la salle André Hénon pour vérifier l'état du matériel mis à disposition pour les locations. Les tables sont vétustes et nécessitent d'être changées. Le nombre autorisé dans cette salle est de 49 personnes, il faut des tables en conséquence.

Monsieur le Maire propose de fixer un budget de 2 000.00 € HT pour l'achat de ces tables, et souhaite confier le dossier à Madame ABBE Madeleine.

Le Conseil Municipal après délibération, accepte la proposition de Monsieur le Maire pour l'achat de tables pour un coût approximatif de 2000.00 € HT. Cet achat sera payé en investissement au compte 2188-97.

Délibération 2 PROGRAMME DE VOIRIE 2018

En raison des travaux en eau potable du Syndicat des Frémur, nous avons reporté le programme de voirie au début d'année 2018.

La commission voirie s'est réunie, a fait le tour de la commune pour décider de celui-ci.

Madame ABBE Madeleine propose au Conseil Municipal le programme, des devis estimatifs ont été réalisés par la Dinan Agglomération :

La tranche ferme se compose de :

La Treunais, la Chesnais et Saint-Rolland	32 797.50 € HT
Impasse de la Hunaudaye	2 100.00 € HT
Chemin de la Haute Ville (850m2)	5 860.00 € HT
Emplacement des containers La Basse Lande	3 300.00 € HT
	<hr/>
	44 057.50 € HT

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BOURSEUL
DU 28 SEPTEMBRE 2017**

La tranche conditionnelle se compose de :

La Ville Vain /La Tremblais

29 705.00 € HT

L'estimation des travaux s'élève à pour la tranche ferme à 44 057.50 € HT et pour la tranche conditionnelle à 29 705.00 € HT.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition comme indiquée ci-dessus, ainsi que de procéder à une consultation d'entreprises pour obtenir des devis et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à ce dossier.

Délibération 3 ACHAT DE DRAPEAUX

L'achat de drapeaux pour les mats extérieurs devant la mairie est nécessaire. Des devis ont été sollicités pour l'achat de pavillons en polyester 100 X 150 cm avec montage sangle et anneaux, un de la France, un de l'Europe et un de la Bretagne :

La SARL MANUFETES propose un devis pour un coût de 76.18 € HT.

La SARL Atelier LE MEE propose un devis pour un coût de 63.53 € HT et précise que le polyester est composé de 120 grammes au m² avec couture double autour.

Le Conseil Municipal décide, d'acheter 2 lots de 3 drapeaux à la SARL Atelier LE MEE pour un coût de 127.06 € HT et d'imputer cette facture en investissement au compte 2188-78.

Délibération 4 PROJET D'AMENAGEMENT DU BOURG

Monsieur le Maire informe les conseillers que la réunion avec le Conseil Départemental a eu lieu pour soumettre les projets d'aménagement du bourg. La proposition faite de mise en place de plusieurs panneaux «STOP» au croisement de la rue Noé Poupard et de la rue de la Hunaudaye ne semble pas être la bonne solution pour limiter la vitesse, le Conseil Départemental préconise la mise en place d'un rond-point.

La rue de l'Arguenon sera mise en sens unique en partant du croisement de l'église et à l'intersection de la rue « Noé Poupard », il y aura la mise en place d'un panneau « STOP».

Ces propositions feront l'objet d'une concertation avec la population.

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BOURSEUL
DU 28 SEPTEMBRE 2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide les propositions faites ci-dessus afin d'obtenir un estimatif du coût des travaux.

Délibération 5 ACHAT DE DEUX JARDINIÈRES

Les membres de la réunion avec le Conseil Départemental se sont rendus sur le terrain pour envisager les possibilités d'aménagement autour de l'église. Vu le nombre d'automobilistes qui prend le sens interdit autour de l'église, il semble important de sécuriser cet endroit.

Le Conseil Départemental indique que les panneaux de « sens interdit » ne sont pas assez visibles. Les nouveaux panneaux seront rapprochés de la route et deux jardinières seront mise en place.

Madame ABBE Madeleine a sollicité un devis à la société POINT P et indique le coût des deux jardinières :

Une rectangulaire à 175.00 € HT.

Une hexagonale pour un coût de 370.00 € HT.

Le Conseil Municipal, décide après délibération, d'accepter le devis de POINT P au coût total de 545.00 € HT et d'imputer cette facture en investissement au compte 2313-96.

**Délibération 6 CONTRAT DE MAINTENANCE POUR LE SITE
INTERNET**

La SARL COCKTAIL GRAPHIC propose un nouveau contrat pour le site internet pour la période du 31/05/2017 au 01/06/2018 composé d'un pack forfaitaire de prestations de service internet du site. Ce suivi peut être lié à des opérations de sauvegardes, de mises à jour système, de dépannage, de mise à jour des données...

Le coût du pack est de 425.00 € HT qui se compose de :

Une location du nom du et l'hébergement pour un coût de 60.00 € HT.

Le suivi administratif du site pour un coût de 95.00 € HT.

La maintenance et l'actualisation du site sur un an pour 270.00 € HT.

Le Conseil Municipal, décide, après délibération, de prolonger d'une année, le contrat de maintenance pour le site internet avec la société COCKTAIL GRAPHIC pour le montant de 425.00 € HT.

Délibération 7 TARIFS DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT

2018

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2018 soit :

► de laisser le montant de l'abonnement à 68.00 € par an,

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BOURSEUL
DU 28 SEPTEMBRE 2017**

► et de laisser le tarif pour le m3 d'eau consommée à 1.17 € le m3.

Délibération 8 **VITRINE AFFICHAGE**

Monsieur RAFFRAY Marcel a sollicité des devis à plusieurs sociétés pour acquérir une vitrine d'affichage pour l'entrée de l'école.

La société SIGNAUD GIROD propose une vitrine tradition double battant alu ardoise plexichocs fond tôle 1050 X 1400 pour un coût de 463.00 € HT plus les frais de port 39.78 € HT soit un total de 502.78 € HT.

La société MANUTAN COLLECTIVITES propose une vitrine avec porte battante avec serrure 92 X 128 cm argent pour un coût de 685.68 € HT avec garantie 100 % tranquillité 9.00 € soit un total de 694.68 € HT.

Le Conseil Municipal, décide d'accepter le devis de la société Signaux Girod pour le montant indiqué ci-dessus et d'imputer le montant de cet achat en investissement au compte 2188-70.

Délibération 9 **TARIFS GARDERIE**

Monsieur RAFFRAY Marcel qui s'est réuni avec la commission scolaire propose une augmentation de 0.05 € à appliquer à partir de janvier 2018.

Les nouveaux tarifs proposés sont :

- ☛ De 0.45 € de la demi-heure le matin.
- ☛ De 0.95 € de 16h30 à 17h00 (goûter inclus)
- ☛ De 0.45 € de la demi-heure de 17h00 à 18h30.

Les dépassements après 18h30 seront facturés 3.00 €.

Le Conseil Municipal approuve cette augmentation des tarifs garderie comme indiqué ci-dessus.

Délibération 10
**REDEVANCE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DES
COMMUNES PAR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION DE GAZ
ANNEE 2017**

Conformément aux articles L2333-84 et L2333-86 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi qu'au décret N°2007-606 du 25 avril 2007 et 2015-334 du 25 mars 2015, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel.

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BOURSEUL
DU 28 SEPTEMBRE 2017**

Le décret N°2007-606 du 25 avril 2007 a revalorisé le calcul de cette redevance, qui est basé sur la longueur de canalisations de gaz naturel située sous le domaine public communal.

Son montant est fixé par le conseil municipal dans la limite du plafond suivant :

$$\text{RODP} = (0.035 \text{ €} \times 1399 + 100 \text{ L}) \times 1.18 = 176.00 \text{ €}$$

Où L est la longueur exprimée en mètres des canalisations de gaz naturel située en domaine public communal.

Pour l'année 2017, le plafond de la redevance due se monte à 176.00 €.

Le Conseil Municipal accepte de percevoir cette redevance pour le montant de 176.00 € selon le mode de calcul indiqué.

Délibération 11 **NOMINATION DE LIEUX-DITS**

Monsieur le Maire propose aux conseillers de nommer 2 parcelles situées au lieu-dit « la Ville Es Robert » :

La création des deux lieux-dits est nécessaire au niveau de la Ville Es Robert :

- ▶ les parcelles A14-15-16-19-20-21 entre autre sont nommées : Le Domaine des Songes.
- ▶ les parcelles ZA44-46-48-106-107 entre autre sont nommées : Le Domaine des Rocheuses.

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité les nouvelles nominations.

Délibération 12 **FRAIS POUR LES EMPRISES DE VOIRIE**

Monsieur le Maire informe les conseillers que la régularisation pour les emprises de voirie est en cours, le Centre de gestion a fait les actes administratifs, ils doivent être signés par les personnes concernées et sont envoyés au service de la publicité foncière pour vérification et enregistrement. Plusieurs dossiers sont revenus pour insuffisance de provision. Ces frais doivent être payés avant l'envoi de l'acte administratif.

Monsieur le Maire propose que les frais engendrés par ces dossiers soient pris en charge en totalité par la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte de payer tous les frais dus aux actes administratifs.

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BOURSEUL
DU 28 SEPTEMBRE 2017**

Délibération 13 FILTRES A AIR POUR L'ECOLE

Monsieur le Maire informe les conseillers que le 29 août 2017 la société EREO est venue vérifier les filtres à air de la centrale d'air de l'école. Suite à son passage, la société préconise de fournir et poser 6 filtres pour un coût de 294.73 € HT viennent s'ajouter des frais de port et des frais de déplacement de 60.00 € HT soit une somme globale de 354.73 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte de réaliser les travaux avec la société EREO au prix défini ci-dessus.

Délibération 14 DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Suite au passage de l'ouragan « Irma » sur les Antilles et les Caraïbes. Une demande de subvention exceptionnelle est sollicitée par le « Secours Populaire 22 ».

Monsieur le Maire propose qu'une subvention de 500 € soit versée pour cette cause par le biais de l'AMF.

Le Conseil Municipal, après un vote, accorde une subvention d'un montant de 500 € par le biais de l'AMF, à 11 voix pour et 2 abstentions.

Délibération 15 DECISION MODIFICATIVE

Budget Commune

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil de la nécessité de procéder à des réajustements budgétaires sur le budget communal :

- L'achat de tables pour la salle André Hénon nécessite l'imputation de 2 600.00 € au compte 2188-97.
- L'achat de tableau d'affichage pour l'école nécessite l'imputation de 620.00 € au compte 2188-70.
- L'achat de drapeaux pour la mairie nécessite l'imputation de 180.00 € au compte 2188-78.

Monsieur le Maire propose à ses conseillers de virer des crédits du compte 2318 (autres immobilisations corporelles en cours) aux comptes précités.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL DU 28 SEPTEMBRE 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D2318 : Autres immob corp en cours	3 400.00 €	
D2188-70 : tables pour le salle « André Hénon »		2 600.00 €
D2183-78 : Tableau d'affichage pour l'école		620.00 €
D2188-78 : drapeaux pour la mairie		180.00 €

QUESTIONS DIVERSES

TRAVAUX A LA SALLE POLYVALENTE

Un devis a été sollicité pour estimer le coût des travaux à prévoir pour la rénovation des peintures de la salle polyvalente.

La société PEINTURE DECORATION PASCAL LABBE a fourni ce devis avec les prestations suivantes :

► Pour les murs un lessivage partiel, ponçage, rebouchage éventuel et pose d'un revêtement à peindre de la gamme lazère, 2 couches de peintures Premior satin.

► Pour les menuiseries : portes lessivage, ponçage, rebouchage, 1 couche d'impression partiel et 2 couches de peinture finition satin.

Le coût de ces travaux s'élève à la somme de 13 771.98 € HT.

Monsieur JOSSELIN Hervé précise qu'il faut prévoir le coût de la remise en état du parquet pour que l'entretien soit plus facile, le changement des stores.

Madame ABBE Madeleine propose d'inscrire sur le règlement de la salle qu'il ne faut rien accrocher aux murs.

TRAVAUX DU LOTISSEMENT « LA LOUVELAIS »

Le chantier avance bien, respect du planning. La fin de chantier aura lieu fin octobre début novembre 2017. Une réunion du Conseil Municipal est nécessaire pour délibérer sur certains travaux mis en option (l'engazonnement, le grillage autour du bassin de rétention....) pour leur réalisation en régie ou par l'entreprise. Cette réunion aura lieu un samedi pour se rendre sur les lieux du lotissement.

Afin de régulariser le problème des emprises de terrain avoisinantes, nous attendons toujours les plans du géomètre.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL DU 28 SEPTEMBRE 2017

L'EGLISE

Après la visite de contrôle annuel de la société MACE, il a été constaté que le battant de la cloche 3 était extrêmement plat et qu'il dégradait prématurément la cloche et qu'une casse de celle-ci n'est pas à exclure si rien n'est fait.

La société MACE a fourni un devis de 1 485.00 € HT.

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à ce dossier.

Madame ABBE Madeleine avertit les conseillers que le sol du cœur de l'église est à refaire. Autour de l'église, il y a des toilettes publiques qui nécessitent une réfection complète.

ECOLE NUMERIQUE

Après la délibération du 2 février 2017, pour adhérer au programme « Plan Numérique pour l'école », le projet d'informatiser les classes pour un coût de 8 000.00 € en obtenant une subvention de 50 % par classe, nous permet d'en aménager deux en bénéficiant des avantages.

LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur CHARLOT Nicolas a sollicité Monsieur le Maire pour obtenir la salle polyvalente gratuitement pour organiser une soirée pour l'association de l'Autocross 22, site localisé à la « Rabionnais » à Bourseul.

Le Conseil Municipal décide d'accepter de laisser la salle polyvalente gratuitement une fois par an.

L'association MATHILDA demande de louer la cuisine de la salle polyvalente pour organiser une vente de repas.

Le conseil Municipal décide qu'il n'y aura pas de tarif minoré pour la location de la cuisine seule.

BORNAGE

Monsieur DETOT habite au Pont Loyer et souhaite réaliser un bornage de sa parcelle à côté de la venelle.

Il a sollicité Monsieur le Maire pour connaître ses intentions de participation financière à ce bornage.

Le conseil Municipal décide de ne pas participer aux frais de bornage.

CCAS REPAS

C'est le « Café des Sport » qui a été choisi pour organiser le repas du CCAS fin novembre 2017, le choix du menu sera fait par Mesdames ABBE, ROUSSIN ET BENOUFFA.

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BOURSEUL
DU 28 SEPTEMBRE 2017**

ORDRE DU JOUR :

- Délibération 1 Achat de tables pour la salle « André Hénon »
- Délibération 2 Programme de voirie 2018
- Délibération 3 Achat de drapeaux
- Délibération 4 Projet d'aménagement du bourg
- Délibération 5 Achat de deux jardinières
- Délibération 6 Contrat de maintenance pour site internet

- Délibération 7 Tarifs de la redevance assainissement 2018
- Délibération 8 Achat d'une vitrine d'affichage
- Délibération 9 Tarifs garderie
- Délibération 10 Redevance pour l'occupation du domaine public des communes par les ouvrages de distribution de gaz année 2017
- Délibération 11 Nomination de lieux-dits
- Délibération 12 Frais pour les emprises de voirie
- Délibération 13 Filtres à air pour l'école
- Délibération 14 Demande de subvention exceptionnelle
- Délibération 15 Décision modificative budget commune
- Questions diverses